
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 7 octobre 2014 à 19 h
Centre récréatif Rivière-des-Prairies situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis**

PRÉSENCES :

Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut
Madame Dany Barbeau, avocate, directrice d'arrondissement

CA14 30 10 0320

OUVERTURE - SÉANCE

À 19 h 05

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit ouverte.

Mot d'ouverture de la mairesse

Madame la mairesse, Chantal Rouleau, souhaite la bienvenue à tous les citoyens qui se sont déplacés en grand nombre pour cette séance. Elle salue les directeurs et les conseillers, ainsi que le commandant O'Malley du Service de Police de la Ville de Montréal, poste de quartier 45, et Monsieur Cadieux, assistant directeur pour la région Est de Montréal, présents à cette séance.

Madame Rouleau rappelle la diffusion en direct sur le Web des séances du conseil. Les séances diffusées en direct seront ensuite déposées sur le site Web dans les 48 heures suivant la séance. Elle ajoute que les citoyens qui désirent poser des questions et qui ne veulent pas être filmés doivent le mentionner lors de leur inscription à la période de questions.

Madame Rouleau fait un bref rappel des grandes lignes du budget de fonctionnement 2015 adopté lors de la séance extraordinaire du 2 octobre dernier, pour les citoyens qui n'étaient pas présents à cette séance.

ADOPTÉ

10.01

CA14 30 10 0321

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 octobre 2014 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA14 30 10 0322

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

DE ratifier le procès-verbal du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire tenue le 2 septembre 2014, le procès-verbal de correction daté du 9 septembre 2014 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 octobre 2014.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Vingt-deux citoyens font des interventions sur divers sujets, tels que :

Plusieurs citoyens posent des questions sur la fermeture du poste de quartier 45 à Rivière-des-Prairies et la fusion avec le poste de quartier 49 de Pointe-aux-Trembles.

Demande de mettre à niveau un trottoir.

Demande de délai pour une démolition d'un immeuble.

Demande d'abattage d'un arbre.

Demande d'un arrêt obligatoire à l'intersection des rues Alexis-Carrel et Rosario-Bayeur.

Commentaire sur le coût chargé par l'AMT pour les usagers de la future gare Anjou. Demande de suivi concernant le projet de la maison de la culture de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Questions sur le futur centre de compostage.

Demande d'émonder un arbre.

Remerciements à l'arrondissement pour le souper des bénévoles.

Commentaire sur l'absence de prestation des policiers au bal des aînés.

Plainte sur la dangerosité de la piste cyclable sur le boulevard Gouin. Commentaires sur le parc à chien au parc Pasquale-Gattuso. Requête pour une allée au parc Claudine-Vallerand.

Commentaires sur la signalisation routière déficiente.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Gilles Déziel invite les citoyens à l'inauguration de l'œuvre d'art publique sur la place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles le 26 octobre prochain.

Monsieur le conseiller Manuel Guedes invite des citoyens à participer à la consultation publique sur le projet de réaménagement de la rue Sherbrooke le 20 octobre prochain à 19 h, ainsi qu'aux ateliers participatifs le 3 novembre au Centre Roussin. Il ajoute qu'une séance d'information sur l'implantation du centre de compostage aura lieu le 22 octobre à 19 h au Centre Roussin. Plus de détails sont disponibles sur le site Web de l'office de consultation publique de Montréal.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà affirme que l'arrondissement prendra les décisions en collaboration avec les citoyens relativement au projet de fusion des postes de quartier de l'arrondissement. Il donne également un suivi sur l'avancement du projet de la maison de la culture de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine invite les citoyens à participer à la collecte de sang annuelle de l'arrondissement les 14 et 15 octobre prochains. Elle ajoute que le comité de travail sur la revitalisation du boulevard Gouin a repris ses travaux et invite les citoyens à suivre le dossier sur le site Web de l'arrondissement.

Madame la conseillère Suzanne Décarie informe les citoyens que la collecte de résidus verts de l'arrondissement a lieu tous les mercredis, et ce, jusqu'au 12 novembre. Elle fait un rappel des résidus qui sont acceptés.

Monsieur le conseiller Richard Guay souligne que les citoyens seront autorisés à installer leurs abris temporaires très prochainement et que les permis de déneigement sont disponibles dès maintenant. Il ajoute que ce permis est nécessaire pour toutes les personnes qui utilisent leur véhicule pour le déneigement, et ce, autant pour les particuliers que pour les entrepreneurs en déneigement.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Dépôt de photos sur les travaux de trottoirs
Dépôt d'une pétition pour demander un arrêt obligatoire
Dépôt d'une lettre relative à la fermeture du poste de quartier 45.

CA14 30 10 0323

DÉCLARATION - PROJET - FUSION - POSTES DE QUARTIER 45 ET 49 DU SPVM

ATTENDU QUE dans un contexte d'optimisation de ses ressources, le Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) envisage diverses mesures au rang desquelles figure la fusion des postes de quartier 45 et 49;

ATTENDU QUE nous sommes solidaires de la décision de mettre en œuvre le plan quinquennal de la main d'œuvre de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE nous sommes préoccupés par le fait que le projet de fusion des postes de quartier 45 et 49 suscite chez plusieurs inquiétudes et incompréhensions;

ATTENDU QUE dans sa démarche de planification de projets, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles favorise une approche de concertation avec le milieu;

ATTENDU QUE l'expérience des postes de quartier à Rivière-des-Prairies et à Pointe-aux-Trembles est une réussite et que, par conséquent, modifier la structure actuelle implique qu'une démonstration soit faite que les transformations envisagées représentent une avancée;

ATTENDU QUE procéder à une activité de restructuration administrative et opérationnelle ne doit pas nécessairement impliquer de privilégier une fusion des PDQ situés dans Rivière-des-Prairies et dans Pointe-aux-Trembles et que, en ce sens, divers scénarios soient envisagés.

CONSIDÉRANT que la couverture territoriale des postes de quartier 45 et 49 est importante par rapport à celle d'autres postes de quartier à Montréal.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay,
monsieur le conseiller Manuel Guedes
monsieur le conseiller Giovanni Rapanà
madame la conseillère Suzanne Décarie
madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine
monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE demander au Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) de réévaluer son projet et de travailler son plan d'optimisation en mettant à contribution la communauté et l'arrondissement.

DE recommander fortement que, dans tout scénario d'optimisation des activités du SPVM au sein de notre arrondissement, un point de service soit maintenu à Rivière-des-Prairies et à Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

15.01

CA14 30 10 0324

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - SYSTÈMES URBAINS INC. - RÉALISATION DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES ENSEIGNES LUMINEUSES SUR LES SITES DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX ET MUNICIPAUX DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT -APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO RP-DSA14-019T - AUTORISATION - VIREMENT BUDGÉTAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale de 51 957 \$ taxes incluses, dans le cadre de l'enveloppe supplémentaire de 2,313 M \$ du Programme Triennal d'immobilisations (PTI) 2013, pour le projet de raccordement de cinq stèles lumineuses sur les sites des bâtiments patrimoniaux et municipaux sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

D'octroyer, pour ce faire, un contrat à la firme Systèmes Urbains inc., au montant de 50 938,24 \$ taxes et contingences incluses, conformément aux documents de la soumission sur invitation déposée numéro RP-DSA14-019T (3 soumissionnaires).

D'autoriser un virement budgétaire de 47 000 \$ en provenance du corporatif vers le PTI de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

ADOPTÉ

20.01 1145956001

CA14 30 10 0325

MODIFICATION - PARTIES A ET B - RÉPARTITION DU COÛT DES TRAVAUX ET DES INCIDENCES - CONTRAT RP ING14-07 - RÉOLUTION NUMÉRO CA14 30 06 0182

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver les modifications apportées au tableau de la répartition du coût des travaux et incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.02 1142726011

CA14 30 10 0326

RATIFICATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - GROUPE QUALITAS INC - SERVICES PROFESSIONNELS DE SURVEILLANCE DE CHANTIER POUR LA RÉHABILITATION DES SOLS DANS LE CADRE DU CHANTIER DU RÉAMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ROUSSIN - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO RP-14-PARC-19

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE ratifier une dépense de 48 549 \$ taxes incluses, relative aux services professionnels de surveillance de chantier pour la Réhabilitation des sols dans le cadre du chantier du réaménagement du stationnement au centre communautaire Roussin;

D'octroyer, pour ce faire, un contrat à la firme Groupe Qualitas inc. au montant de 48 549 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la soumission sur invitation déposée numéro RP-14-PARC-19 (2 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.03 1141163004

CA14 30 10 0327

APPROBATION - CONVENTION - ÉQUIPE RDP - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - ENTENTE VILLE-MIDI - PROJET « LEADERS JEUNESSE - ACTEURS EN PRÉVENTION 2014-2015 »

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier, non récurrent, de 40 000 \$ à l'organisme Équipe RDP pour le projet Leaders jeunesse - Acteurs en prévention 2014-2015 dans le cadre de l'entente Ville-MIDI;

D'approuver le projet de convention entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par le Service de la diversité sociale et des sports.

ADOPTÉ

20.04 1143163003

CA14 30 10 0328

APPROBATION - CONVENTION - CENTRE DES FEMMES DE MONTRÉAL-EST/POINTE-AUX-TREMBLES - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - PROJETS « MA SEXUALITÉ M'APPARTIENT! PHASE VIII » ET « NOS AMOURS EN SPECTACLE- 5^E ÉDITION », - DOSSIER PRIORITAIRE DE PRÉVENTION DE L'ADHÉSION DES JEUNES AUX GANGS DE RUE 2014

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier, non récurrent, de 26 081,40 \$ à l'organisme Centre des femmes de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles pour les projets « Ma sexualité m'appartient! phase VIII » et « Nos amours en spectacle- 5^e édition » dans le cadre du dossier prioritaire de lutte contre l'adhésion des jeunes aux gangs de rue 2014;

D'approuver le projet de convention entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par le Service de la diversité sociale et des sports.

ADOPTÉ

20.05 1143163004

CA14 30 10 0329

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - CLÔTURE SÉCUR - MISE EN PLACE DE CLÔTURES ET DE BANCS ENTRE LES 32^E ET 34^E AVENUES À PROXIMITÉ DU FLEUVE ET À L'EXTRÉMITÉ DE LA 36^E AVENUE - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO RP-14-PARC-59

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 49 139,23 \$ taxes incluses, pour la mise en place de clôtures et de bancs entre les 32^e et 34^e Avenues, à proximité du fleuve et à l'extrémité de la 36^e Avenue.

D'octroyer, pour ce faire, un contrat à la firme Clôture Sécur au montant de 42 449,23 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission sur invitation déposée numéro RP-14-PARC-59 (3 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.06 1141163005

CA14 30 10 0330

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - GUEPE - PROJET - « J'ADOpte UN COURS D'EAU » - PARC-NATURE DE LA POINTE-AUX-PRAIRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 250 \$ taxes incluses à l'organisme GUEPE (Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement) pour son projet « J'adopte un cours d'eau » au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

30.01 1144860030

CA14 30 10 0331

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 11 août 2014.

ADOPTÉ

30.02

CA14 30 10 0332

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE CIRCULATION

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE prendre acte du procès-verbal du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 13 juin 2014.

ADOPTÉ

30.03

CA14 30 10 0333

ACCUSÉ RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois d'août 2014 et en matière de ressources financières pour la période du 1^{er} au 31 août 2014, du dépôt des virements de crédits entre activités, effectués pour la période du mois d'août 2014 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois d'août 2014.

ADOPTÉ

30.04 1144230008

CA14 30 10 0334

RECOMMANDATION - CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - ENTÉRINEMENT - NOMINATION - NOUVEAU MEMBRE - OBSERVATEUR NON VOTANT - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES ÉTUDES TECHNIQUES - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SODEC-RDP-PAT-ME

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE recommander au Conseil d'agglomération :

D'entériner la nomination de monsieur Romain Fayolle, commissaire en développement économique à titre d'observateur non votant de la Direction du développement du territoire et des études techniques au sein du Conseil d'administration de la SODEC-RDP-PAT-ME.

ADOPTÉ

30.05 1141528004

CA14 30 10 0335

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA14-30065

Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un projet de Règlement numéro RCA14-30065 intitulé « Règlement modifiant l'ensemble des règlements de l'arrondissement de façon à y modifier la désignation des directeurs et des directions de l'arrondissement ».

Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.01 1144860031

CA14 30 10 0336

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA14-30066

Madame Suzanne Décarie, conseillère de la Ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter un projet de Règlement numéro RCA14-30066 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2015) ».

Madame Suzanne Décarie, conseillère de la Ville demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.02 1140448009

CA14 30 10 0337

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-63-2

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 24 septembre 2014 relativement au projet de la résolution numéro PP-63-2 intitulée « Projet particulier visant à modifier la résolution numéro PP-63, telle que modifiée par la résolution numéro PP-63-1, autorisant l'occupation de deux terrains et de deux bâtiments aux fins des usages "Entreposage extérieur", "Transport et distribution", "Entrepôt" et "Marchandise en gros" prévus au 10000 boulevard Maurice-Duplessis et au 11855, 70^e Avenue (lots projetés 4 728 331 et 4 728 332 du cadastre du Québec) - District de la Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.03

CA14 30 10 0338

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-64-2

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE prendre acte du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 24 septembre 2014 relativement au projet de la résolution numéro PP-64-2 intitulée « Projet particulier visant à modifier la résolution numéro PP-64, telle que modifiée par la résolution numéro PP-64-1, autorisant la construction d'un bâtiment et l'occupation d'un terrain aux fins des usages "Entreposage extérieur", "Transport et distribution", "Entrepôt" et "Marchandise en gros" prévus sur le lot 3 231 115 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de LA Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.04

CA14 30 10 0339

ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-63-2

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a adopté le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009, tel qu'amendé);

CONSIDÉRANT QU'une résolution peut être adoptée en vertu de ce règlement, le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables d'adopter la présente résolution;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 2 septembre 2014 et l'assemblée publique de consultation tenue le 24 septembre 2014;

CONSIDÉRANT que cette résolution ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-63-2 intitulée « Projet particulier visant à modifier la résolution numéro PP-63, telle que modifiée par la résolution numéro PP-63-1, autorisant l'occupation de deux terrains et de deux bâtiments aux fins des usages « Entreposage extérieur », « Transport et distribution », « Entrepôt » et « Marchandise en gros » prévus au 10000 boulevard Maurice-Duplessis et au 11855 ,70^e Avenue (lots projetés 4 728 331 et 4 728 332 du cadastre du Québec) - District de La Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.05 1143469014

CA14 30 10 0340

ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-64-2

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a adopté le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009, tel qu'amendé);

CONSIDÉRANT QU'une résolution peut être adoptée en vertu de ce règlement, le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables d'adopter la présente résolution;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 2 septembre 2014 et l'assemblée publique de consultation tenue le 24 septembre 2014;

CONSIDÉRANT que cette résolution ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-64-2 intitulée « Projet particulier visant à modifier la résolution numéro PP-64, telle que modifiée par la résolution numéro PP-64-1, autorisant la construction d'un bâtiment et l'occupation d'un terrain aux fins des usages " Entreposage extérieur ", " Transport et distribution ", " Entrepôt " et " Marchandise en gros " prévus sur le lot 3 231 115 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de La Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.06 1143469015

CA14 30 10 0341

ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-96

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles possède déjà un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009, tel qu'amendé);

CONSIDÉRANT QUE cette résolution peut être adoptée conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions de la présente résolution;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'avis de sécurité civile (version octobre 2012) produit par le Centre de sécurité civile de la ville de Montréal;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 2 juillet 2014 ainsi que l'adoption d'un second projet de résolution le 2 septembre 2014 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 16 juillet 2014;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce projet particulier n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-96 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment commercial projeté au 12200, boulevard Henri-Bourassa Est, sur le lot portant le numéro 4 967 470 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal – District de La Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.07 1143469011

CA14 30 10 0342

ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-97

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles possède déjà un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009, tel qu'amendé);

CONSIDÉRANT QUE cette résolution peut être adoptée conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions de la présente résolution;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 2 juillet 2014 ainsi que l'adoption d'un second projet de résolution le 2 septembre 2014 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 16 juillet 2014;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce projet particulier n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-97 intitulée « Projet particulier visant à autoriser la construction d'une tour à des fins d'antennes cellulaires ou de téléphonie sans-fil sur le terrain portant le numéro 1 155 743 du cadastre du Québec ».

ADOPTÉ

40.08 1144810003

CA14 30 10 0343

DÉROGATION MINEURE - 16220, 16240, 16260 et 16280, RUE FORSYTH.

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 22 septembre 2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure quant à l'article 207 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement au dégagement requis entre un bâtiment et une aire de stationnement pour quatre bâtiments résidentiels prévus aux 16220, 16240, 16260 et 16280, rue Forsyth, dans le district de La Pointe-aux-Prairies, le tout, tel qu'illustré sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Éric Deschamps, en date du 7 août 2014, minute 9607.

- Permettre que le dégagement entre un bâtiment et une aire de stationnement soit d'un minimum de 0,7 mètre (exclusivement devant une chambre électrique), au lieu de un (1) mètre (article 207, RCA09-Z01).

ADOPTÉ

40.09 1145270006

CA14 30 10 0344

PIIA - 7877, AVENUE MARCO-POLO

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 22 septembre 2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 130 de la section 18 et à l'article 189 de la section 28 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel qu'amendé), des plans relatifs à l'agrandissement d'un bâtiment commercial situé au 7877, avenue Marco-Polo, sur le lot 1 278 967, dans le district de Rivière-des-Prairies.

L'apparence de l'agrandissement est illustrée sur le plan d'élévation déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 25 août 2014.

L'implantation de l'agrandissement est présentée sur le plan d'implantation préparé par l'arpenteur géomètre, monsieur Robert Katz, en date du 4 septembre 2014, minute 6689.

Tandis que l'aménagement du terrain est illustré sur le plan d'implantation déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 29 août 2014.

Les matériaux et les couleurs retenus sont :

Matériau	Élément architectural	Couleur
Brique	Façade	Rouge (tel qu'existant)
Aluminium (revêtement ondulé)	Façade	Gris (tel qu'existant)
Aluminium	Porte et fenêtres	Gris (tel qu'existant)

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.10 1146425010

CA14 30 10 0345

PIIA - 14240-14244, RUE NOTRE-DAME EST

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 22 septembre 2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 96 de la section 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ((RCA03-11009, tel qu'amendé), des plans relatifs à l'implantation, l'aménagement du terrain et l'apparence architecturale d'un bâtiment multifamilial isolé prévu aux 14240-14244, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 455 689, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

L'apparence du bâtiment est illustrée sur les plans d'élévation déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 19 août 2014.

L'implantation du bâtiment est présentée sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Jean-Luc Léger, en date du 14 juillet 2014, minute 20760.

Tandis que l'aménagement du terrain est illustré sur le plan d'implantation déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 19 août 2014.

Les matériaux et les couleurs retenus sont :

Matériau	Élément architectural	Couleur
Brique	Façades	Noir
Aluminium	Façades	Gris clair
Bloc architectural	Façade avant	Gris
Vinyle	Façade avant (éléments décoratifs)	Rouge
Aluminium	Portes, fenêtres et fascia	Noir
Verre et acier	Balcons	Clair et noir
Membrane élastomère	Toit	Blanc

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et des études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.11 1140826011

CA14 30 10 0346

PIIA - 12425, BOULEVARD INDUSTRIEL

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 22 septembre 2014;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel qu'amendé), du plan relatif à l'installation de deux silos à l'arrière d'un bâtiment industriel situé au 12425, boulevard Industriel, sur les lots 1 866 173, 2 626 067 et 3 445 279, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout, tel qu'illustré sur le plan déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 19 août 2014.

ADOPTÉ

40.12 1140826012

CA14 30 10 0347

PIIA - 13550, BOULEVARD HENRI-BOURASSA

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 22 septembre 2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel qu'amendé), des plans relatifs à l'implantation, à l'architecture et à l'aménagement du terrain pour un projet particulier visant à permettre l'agrandissement et l'occupation d'un bâtiment aux fins des usages « entreposage intérieur », « entrepreneurs et matériaux de construction » et « bureau », ainsi que le réaménagement du terrain, pour la propriété située au 13550, boulevard Henri-Bourassa Est, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

L'apparence du bâtiment est illustrée sur le plan d'élévations déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 25 août 2014.

L'implantation de l'agrandissement est illustrée sur le plan d'implantation préparé par l'arpenteur géomètre, monsieur A.-Roger Simard, en date du 22 mai 2013, minute 15074.

Tandis que l'aménagement du terrain est illustré sur le plan d'implantation déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 25 août 2014.

Les matériaux et les couleurs retenus sont :

Matériaux	Élément architectural	Couleur et compagnie
Brique	Façade sur 39 ^e Avenue et mur face au stationnement (RDC)	Rouge St-Laurent / NA
Aluminium	Toutes les façades (2 ^e étage)	Beige / Vicwest
Aluminium	Panneaux sous les fenêtres et façades arrière et latérale gauche (RDC)	Lin antique / Vicwest
Acier	Solins	Beige / NA
Aluminium	Fenêtres au rez-de-chaussée	Beige / NA
Aluminium avec verre tympan	Fenêtres à l'étage	Beige / NA
Membrane élastomère	Toit	Soprastar, Soprema (ou équivalent)

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux de qualité supérieure et des couleurs équivalents peuvent être utilisés.

L'entreposage extérieur, est prohibé sur le site.

ADOPTÉ

40.13 1133469026

CA14 30 10 0348

ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA14-(C-4.1)-009 - AUTORISANT L'ENLÈVEMENT D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉE POUR PERSONNES HANDICAPÉES - 1497, 12^E AVENUE, DU 15 NOVEMBRE AU 1^{ER} AVRIL

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance OCA14-(C-4.1)-009, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4-1), les mesures suivantes:

- l'enlèvement des panneaux de signalisation qui délimitent une zone de stationnement réservée pour personnes handicapées d'une longueur de 6 mètres du 15 novembre au 1^{er} avril, face au 1497, 12^e Avenue
- de conserver en place toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.14 1140040002

CA14 30 10 0349

APPROBATION ET RATIFICATION - PROGRAMMATION AMENDÉE - ÉVÉNEMENTS PUBLICS - ANNÉE 2014 - ORDONNANCES OCA14-(P-1)-001-D, OCA14-(V-1)-001-D, OCA14-(B-3)-001-D, OCA14 (C-4.1)-003-D ET OCA14-(RCA09-Z01)-001-D

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'approuver la programmation amendée des événements publics, sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2014;

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel qu'amendé, article 20), l'ordonnance numéro *OCA14-(B-3)-001-D*, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro *OCA14-(C-4.1)-003-D*, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro *OCA14-(P-1)-001-D*, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel qu'amendé, article 315), l'ordonnance numéro *OCA14-(RCA09-Z01)-001-D*, permettant l'installation d'affichage, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1 tel qu'amendé, article 22, l'ordonnance numéro *OCA14-(V-1)-001-D*, permettant la circulation de véhicules hippomobiles, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public ».

ADOPTÉ

40.15 1141312001

CA14 30 10 0350

ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA14-(RCA09-Z01)-005 - AFFICHAGE - PANNEAUX PUBLICITAIRES PROMOTIONNELS SUR CERTAINS SITE DANS L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro *OCA14-(RCA09-Z01)-005*, en vertu du Règlement de zonage (RCA09-Z01 article 315), afin d'autoriser exceptionnellement l'affichage :

- d'enseignes et de panneaux publicitaires, à des fins publiques, culturelles, touristiques et sociocommunautaires, sur les sites et les périodes identifiés dans le tableau joint en annexe à l'ordonnance.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

40.16 1144860032

CA14 30 10 0351

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-94

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-94 intitulée « Projet particulier visant à autoriser la construction d'un bâtiment isolé de 32 unités d'habitation au 7780, boulevard Gouin est, sur le lot 1 276 438 - District de Rivière-des-Prairies ».

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 23 octobre 2014 à 19 h, au centre communautaire Rivière-des-Prairies, situé au 9140, boulevard Perras, Montréal.

ADOPTÉ

40.17 1143077007

CA14 30 10 0352

ABROGATION - RÉSOLUTION CA14 30 04 0094 - MANDAT - DIRECTEUR ADJOINT RESPONSABLE DES GRANDS PROJETS - PRESENTATION - DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES - PROGRAMME CLIMATSOL ET MANDAT - DIRECTEUR OU LA DIRECTRICE DU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - SIGNATURE - ENTENTES - FINANCEMENT - ÉTUDES DE CARACTÉRISATION, DES PLANS ET DEVIS DE RÉHABILITATION, DE LA SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE ET/OU DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE TERRAINS MUNICIPAUX CONTAMINÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'abroger la résolution CA14 30 04 0094;

DE mandater le directeur adjoint responsable des Grands projets à présenter les demandes d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), dans le cadre du programme ClimatSol;

DE mandater le directeur ou la directrice du Service du développement économique à signer les ententes avec le MDDELCC, dans le cadre du programme ClimatSol;

D'approuver les ententes avec la Ville et le MDDELCC relativement à l'octroi d'aides financières dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés - ClimatSol 2007-2015;

ADOPTÉ

70.01 1140443022

CA14 30 10 0353

LEVÉE - SÉANCE

À 21 h 16

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.02

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 novembre 2014.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut